

Laure Budzinski

ATILF/Centre National de la Recherche
Scientifique

EMPRUNTS ET MIGRATIONS DES TERMES DE LA LINGUISTIQUE DANS LES LANGUES ROMANES ET NON ROMANES

Borrowing and migration of the linguistic terms in the romance and non-romance languages

ABSTRACT:

This present paper looks at migration and borrowings concerning the particular scientific terms of linguistics terminology. From an etymological analysis of two terms in French, *morphème* and *phonème*, we will observe how they were introduced into the French lexicon. We will examine the history of these French vocables in order to consider how kinds of borrowings they are. The etymological study will be completed by a sociolinguistic approach so as to explain that internationalisms must be considered within a linguistic system. The borrowing is a choice and we'll show that scientific terms lose their arbitrary nature in this choice.

KEYWORDS: borrowing, etymology, linguistics terms, morphem, phonem

INTRODUCTION

Cet article fait suite à des travaux de doctorat sur l'histoire et l'étymologie des termes de la linguistique en français (Budzinski 2015). En préambule, nous souhaiterions nous interroger sur la notion de terme qui, elle-même, s'inclut dans une notion plus large : la terminologie.

Un des sémantismes du lexème *terminologie* est défini comme suit : « ensemble des termes relatifs à un système notionnel élaboré par des constructions théoriques, par des classements ou des structurations de matériaux observés, de pratiques sociales ou d'ensembles culturels » (TLF s.v. *Terminologie*).

Cette définition contient l'idée que les termes sont issus d'une élaboration inhérente aux différentes écoles et aux différents courants de foyers linguistiques¹. Nous verrons que les emprunts appartenant au champ d'une langue de spécialité s'accompagnent de

¹ Pour une différenciation faite entre les notions d'école et de foyer, voir l'article d'Hoskovec 2012.

nombreux questionnements qui peuvent nous guider vers une vision plus englobante des internationalismes.

Dans *le précis de terminologie*, nous pouvons lire qu'« en terminologie unilingue, l'apparition d'un concept nouveau – qu'il soit emprunté à une autre spécialité ou qu'il soit créé de toutes pièces – peut entraîner le phénomène contraire à l'absence de désignation, soit la pléthore de désignations synonymes » (Pavel et Nolet 2001 : 18). Aussi qu'en est-il de la terminologie plurilingue ? Un article ne permettant pas de condenser les résultats d'un corpus d'étude sur toute une terminologie, nous présenterons le cas de deux vocables que le français a empruntés, fr. MORPHÈME « unité minimale de signification » et fr. PHONÈME « élément sonore du langage », afin d'observer comment ils ont pénétré le vocabulaire linguistique.

PROBLÉMATIQUE DU CHAMP D'ÉTUDE

Isoler un objet abstrait

Choisir les termes de la linguistique comme champ d'étude comporte quelques difficultés majeures. Ces vocables appartiennent au domaine des idées et ils sont pensés et construits afin de répondre à un besoin, comme c'est le cas pour chacun des nouveaux lexèmes créés. À l'inverse de termes référant à des objets concrets, les contours descriptifs des unités se rapportant à des concepts-clés d'un domaine en changement continuels sont plus flous.

En effet, la science évolue et notre regard sur celle-ci également, ce qui peut se traduire en partie par de nouveaux choix terminologiques. La linguistique en tant que discipline se constitue de courants théoriques qui, sous l'égide de ses représentants, appellent de nouvelles créations terminologiques ou insufflent de nouveaux sémantismes à des termes employés auparavant. Outre l'emprunt fait à une autre langue, les néologismes peuvent aussi être issus de différents types de créations lexicales internes à la langue : innovations sémantiques sur le modèle d'un lexème déjà existant, migration d'un terme de la langue générale à une langue de spécialité ou lexème passant d'une langue de spécialité à une autre langue de spécialité.

Comme nous le verrons en 2.1., les termes ici présentés font partie d'un vocabulaire théorique, circonscrits par rapport à une école, à une sous-discipline ou à un auteur. Étudier le parcours des vocables nécessite donc d'analyser, en plus du type de formation étymologique, la vitalité de sa lexicalisation : le vocable a-t-il été parfaitement intégré au vocabulaire de la langue de spécialité ou s'agit-il d'une création lexicale ou d'un emprunt ponctuel ? La lexicalisation est l'indice qu'une unité lexicale devient pleinement autonome ; aussi est-il important de mener une analyse philologique précise pour tenter de pointer, lorsque cela est possible, les événements marquants ayant permis l'intégration de cette unité lexicale dans la langue.

Le terme est un choix

Lorsque l'ouvrage *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen* de Karl Brugmann (Brugmann 1905) a été traduit en français sous la responsabilité d'Antoine Meillet et de Robert Gauthiot, un choix terminologique a été opéré. En effet, on peut lire chez Brugmann l'utilisation du terme *formans* qui désigne un élément de formations. Or on peut constater que la traduction établie en français utilise le terme *morphème*. Le choix des traducteurs s'est orienté vers un emprunt à l'allemand du vocable MORPHEM² et non du vocable FORMANS. En établissant l'étymologie de fr. MORPHEME « unité minimale de signification », nous avons pu, grâce à l'établissement de la chronologie des premières attestations, attribuer la paternité du terme à Jan Baudouin de Courtenay. Ce dernier, s'exprimant et rédigeant en allemand, avait nécessairement créé le mot dans cette langue (Baudouin de Courtenay 1895 : 10 ; cf. Budzinski 2015 : 52).

La traduction de l'ouvrage de Brugmann s'est donc vue enrichie d'un vocable consciemment décidé, comme le prouve cet extrait de l'ouvrage préfacé par Antoine Meillet :

La présente traduction est due, par parties égales, à M.R. Gauthiot, J. Bloch, A. Cuny, A. Ernout. En outre, M.R. Gauthiot a contribué, avec l'auteur de cet avertissement, à revoir le travail sur le manuscrit et sur les épreuves. On voudra bien excuser les inégalités et les erreurs de détail qu'entraîne presque nécessairement la collaboration de quatre traducteurs travaillant d'une manière indépendante. Il ne sera pas inutile de signaler que le mot *morphème*, par lequel on a traduit *Formans*, est dû à M. Baudouin de Courtenay, qui l'emploie depuis assez longtemps (Meillet in Brugmann 1905 : V).

Antoine Meillet et Jan Baudouin de Courtenay étaient tous deux en lien avec la Société de Linguistique de Paris. Le premier, secrétaire de la Société de Linguistique de Paris et le second, membre perpétuel, entretenaient des relations amicales en plus de relations scientifiques (cf. Aurox 1989 : 129). Dans une correspondance entre les deux linguistes, nous pouvons d'ailleurs lire que Meillet qualifiait de « joli mot » la création de Baudouin de Courtenay (cf. Mugdan 1986 : 32), ce qui renforce l'hypothèse de l'emprunt au linguiste polonais. La notoriété d'Antoine Meillet a certainement permis au terme d'être diffusé largement, autant à l'écrit qu'à l'oral, à l'occasion de manifestations scientifiques. Par la suite, l'un des textes fondateurs de la linguistique moderne, *Problèmes de linguistique générale* de Benveniste, a lui aussi contribué au large rayonnement du terme *morphème* en y présentant le terme en parallèle avec d'autres unités distinctives telles *lexème*, *phonème* et *phrasème* (cf. Benveniste 1966).

² Les conventions d'écriture adoptées au sein de cet article sont fidèles à celles adoptées au sein de notre thèse, dans laquelle nous avons développé une méthode nommée *micro-étymologie*, soit le fait d'établir l'origine de chaque lexème d'un vocable afin de retracer avec précision le parcours historique complet de ce dernier. Le lexème est « un mot pris dans une signification bien déterminée et muni de toutes les informations caractérisant le comportement de ce mot justement lorsqu'il a cette signification » et le vocable est un regroupement de tous les lexèmes qui y sont associés (cf. Mel'ëuk, Iordanskaja, Arbatchewsky-Jumarie 1981). Ici *lexème* et *vocable* sont définis et présentés typographiquement comme le suggère la Théorie Sens-Texte (Polguère 2008 : 59). Nous avons présenté la micro-étymologie pour la première fois en juillet 2012 lors d'une communication présentée à la 6th *International Conference on Historical Lexicography and Lexicology* à Iéna « Lexicographie historique française et terminologie linguistique : le cas du vocable PHONOLOGIE », puis en Novembre 2012 lors d'une conférence invitée au Cercle linguistique de Prague.

Coexistence de plusieurs termes pour un concept

La diversité des traditions linguistiques ainsi que la diversité des cadres théoriques existants engendrent une difficulté supplémentaire à qui veut étudier un ensemble de termes référant à des concepts. Comme nous l'avons vu en 2.1., analyser les débuts d'implantation d'un terme dans un vocabulaire demande à ce que l'on tienne compte des enjeux humains qui peuvent intervenir, par exemple, dans l'acceptation d'un néologisme. Si désormais l'usage de *morphème* est largement admis dans le vocabulaire linguistique, il existe néanmoins des variantes terminologiques qui désignent ce même concept. L'appropriation terminologique peut se révéler comme un besoin soutenant une théorie. C'est le cas du lexème MONÈME « unité minimale de la première articulation (par opposition au *phonème*, unité minimale de la seconde articulation), dotée d'une forme et d'un sens » (cf. TLF s.v. *monème*) qu'André Martinet a emprunté à Henri Frei pour le diffuser largement comme l'un des termes représentatifs du fonctionnalisme (cf. Budzinski 2015 : 51, 127). André Martinet a ainsi émis une distinction entre ce qu'il nomme *monème lexical* et *monème grammatical* (Martinet 1960 : 107).

Nous pouvons également relever une autre variante terminologique inscrite dans la théorie de la syntaxe de dépendance portée par Lucien Tesnière. Ce dernier utilise *mot vide*, désignant le morphème, qu'il met en opposition avec *mot plein*, désignant le sémantème.

LES INTERNATIONALISMES SONT À CONSIDÉRER AU SEIN D'UN SYSTÈME LINGUISTIQUE

Une étymologie doit tenir compte de l'ensemble auquel appartient un terme

Décrire le parcours historique d'un vocable appartenant à un domaine de spécialité permet de mettre en lumière quelques-unes des nombreuses complexités d'analyse d'un technolecte. Un terme de spécialité, ici du domaine de la linguistique en français, appartient à un ensemble plus large qui influence la communauté linguistique. Cette dernière peut implicitement déterminer si un terme peut répondre à un modèle auquel il peut s'intégrer. Rostislav Kocourek, dans la partie de son ouvrage concernant les emprunts en terminologie, dit ce qui suit :

En tant qu'une forme d'enrichissement lexical et de formation lexicale, l'emprunt est une innovation du système lexical, qui est – dans une certaine mesure – 'sanctionné' par lui, et qui répond à ses possibilités (sic) et à ses besoins [...] Malgré son appartenance au lexique de la langue receveuse, l'emprunt contemporain n'est qu'une unité lexicale marginale, qui se trouve plutôt à la périphérie du système lexical. Il nous semble raisonnable de délimiter l'emprunt comme un élément important mais labile du système lexical de la langue emprunteuse (Kocourek 1991 : 152).

Kocourek examine les emprunts « plutôt synchroniquement, en tant que composante marginale du système lexical » (Kocourek 1991 : 153), cependant le phénomène de

l'emprunt dans une langue de spécialité demande un double regard : synchronique et diachronique.

Analyser chaque vocable en s'appuyant sur la chronologie des premières attestations permet de mettre en évidence les voies d'emprunts successives dont il est important de tenir compte pour l'histoire d'un vocable. Une étymologie d'un terme clé de la linguistique, comme c'est le cas de *morphème*, doit s'associer à une lecture épistémologique permettant de voir les contextes d'émergences reliés à l'établissement de la discipline elle-même.

Analyse morphologique de fr. MORPHÈME et fr. PHONÈME

Selon René Amacker, « dès les années 1820 de nombreux mots d'origine grecque en *-ème* avaient déjà un usage linguistique ou rhétorique » (Amacker 1987 : 14). Les vocables MORPHÈME « unité minimale de signification » et PHONÈME¹ « élément sonore du langage » sont aisément déchiffrables par celui qui les lit la première fois. Du point de vue de la morphologie synchronique, ils peuvent être interprétables comme des confixés. Selon le TLF, MORPHÈME est décrit comme « formé sur le grec μορφή 'forme' d'après *phonème* » (TLF s.v. *morphème*) et PHONÈME comme un « emprunt au grec φώνημα, -ατος, 'son de voix' également emprunté par le latin impérial *phonema*, *-atis* » (TLF s.v. *phonème*). Selon Henri Cottez, le suffixe *-ème* permet de « former les noms de catégories d'unités et de traits pertinents, sur une base qui dénote de quel ordre sont ces catégories, unités et traits » (cf. Cottez 1980 : 132).

Deux vocables en miroir

Outre leur similitude morphologique, ces vocables se situent sur le même paradigme sémantique puisqu'ils désignent chacun une unité minimale.

Nous pouvons également relever qu'un choix terminologique a été fait pour chacun de ces termes en français. Nous avons vu précédemment que le terme *morphème* a été choisi consciemment par les traducteurs, le préférant au terme usité par l'auteur.

Le vocable fr. PHONÈME est lui aussi issu d'un choix. Dans ce présent article, nous parlerons uniquement du lexème fr. PHONÈME¹ « élément sonore du langage », dont nous avons pu dater l'existence en français de 1861 à 1927, dernière date à laquelle nous avons pu relever une attestation de ce lexème dans une étude de phonétique écrite par Pierre Fouché (Fouché 1927 : 4). Suite à ce lexème, PHONÈME² « unité phonologique non susceptible d'être dissociée en unités phonologiques plus petites et plus simples » a été créé sur le modèle PHONÈME¹ « élément sonore du langage » à l'occasion du Premier Congrès International de Linguistes à la Haye du 10 au 15 avril 1928 (cf. ACIL 1 : 1928).

Une première attestation du lexème fr. PHONÈME¹ « élément sonore du langage » peut être relevée en 1861 chez Antoine Dufriche-Desgenettes qui, dans son article, explique son choix terminologique :

Ayant accompli la tâche, non-seulement de définir la nature organique de *chaque phonème*, mais encore de lui donner une dénomination rationnelle, j'aurai encore à m'ex-

cuser plus tard de quelques termes nouveaux qu'il m'a fallu forger pour ses nombreuses dénominations, puisque nul, en France, n'avait songé à le faire avant moi (Dufriche-Desgenettes 1861 : 49).

Déjà en 1806 on peut découvrir le concept de phonème derrière le terme allemand *Sprachlaut* (Herder/Müller 1806, cf. Grimm 1999). Cependant, alors même que le calque fr. SON DU LANGAGE existe, *Sprachlaut* n'a pas intégré le vocabulaire linguistique. Si l'on recherche dans la lexicographie allemande, on peut pourtant lire une entrée *Sprachlaut* chez Grimm (Grimm 1999) alors que le dictionnaire de Kluge (Kluge 1967) ne renvoie qu'à une entrée *Phonem*, dans laquelle une référence est faite à Dufriche-Desgenettes.

Plusieurs récits font d'ailleurs référence à Antoine Dufriche-Desgenettes comme étant le créateur du terme *phonème*. En 1873, la *Revue critique d'histoire et de littérature* apprend à ses lecteurs qu'un mémoire rédigé par ce dernier contient « le mot *phonème* (qui) est heureusement trouvé pour désigner d'une façon générale les voyelles et les consonnes » (RCHL 1873 : 368). Par la suite, on peut lire chez Louis Havet que « *phonème*, terme qu'(il) emprunte à M. Dufriche-Desgenettes, de la Société de linguistique de Paris, désigne un son articulé quelconque, voyelle ou consonne » (Havet 1874 : 321).

Près d'un siècle après la publication de cet article, un hommage fait par Émile Benveniste « rend également justice » à ce personnage tombé dans l'oubli dans une allocution dont voici un extrait :

Cependant, de temps à autre, on peut faire dans ces pages vieilles une découverte. Profitons de cette circonstance pour rendre justice à un inconnu : Dufriche-Desgenettes. Je ne sais rien de lui, de son métier, de sa formation. C'était un des membres fondateurs de la Société [d'ethnographie] et, à l'époque, il se décrit comme un 'septuagénaire, sincèrement dévoué au progrès de la science'. En lisant quelques communications qu'il a présentées sur des questions, dirons-nous, de phonétique descriptive, nous découvrons (M.R. Godel l'a observé avant moi) que Dufriche-Desgenettes avait créé le terme 'phonème'. C'est de lui que Saussure le tenait. Baudouin de Courtenay à son tour devait l'emprunter à Saussure, et cette filiation continuée nous mène aux développements que vous connaissez dans la linguistique moderne. De plus, Dufriche-Desgenettes avait clairement vu que la même articulation phonique pouvait constituer un seul phonème dans une langue et deux dans une autre, – rare clairvoyance à l'époque » (Benveniste 1971 : 24).

Si plusieurs linguistes rendent hommage à la création terminologique d'Antoine Dufriche-Desgenettes, nous pouvons cependant lire chez Jan Baudouin de Courtenay, une note dans son ouvrage *Versuch einer theorie phonetischer Alternationen*, dans laquelle il dit emprunter le terme à son collaborateur Mikołaj Kruszewski (Baudouin de Courtenay 1895 : 7). En Europe orientale, à cette époque, le concept de phonème était un sujet d'étude important et Jan Baudouin de Courtenay, illustre linguiste, a pu alors permettre au terme d'être largement diffusé à travers ses travaux.

En étymologisant le lexème PHONÈME¹ « élément sonore du langage », nous avons pu remonter au latin *phonema* s. « voix, paroles » (Gaffiot 2001 s.v. PHŌNĒMA ; Kuhn/Hoffert in FEW 8, 398a, PHŌNĒMA), ce qui nous permet d'émettre l'hypothèse qu'Antoine Dufriche-Desgenettes a emprunté le lexème au latin tardif.

CONCLUSION

Une analyse diachronique révèle que le lexème fr. MORPHÈME « unité minimale de signification » est un emprunt à l'allemand MORPHEM et que le lexème fr. PHONÈME¹ « élément sonore du langage » est un emprunt au latin tardif PHONEMA. Cependant, nous pouvons constater que d'un point de vue synchronique, ils peuvent être analysés comme deux confixés. Ces vocables sont le début d'une série de néologismes qui réagiront selon le même procédé de création et de migration : des termes que chaque langue peut considérer comme des créations internes alors qu'une étymologie détaillée permet de révéler les passages d'emprunts d'une langue à une autre. Ainsi les termes *graphème*, *lexème*, *phrasème*, *pragmatème* et *sémantème* s'inscrivent naturellement dans ce modèle efficace. Ces internationalismes s'intègrent en toute cohérence dans le système de la langue spécialisée et leur diffusion se voit facilitée par la préexistence, dans les langues emprunteuses, de formants équivalents à ceux à l'origine de leurs étymons.

L'analyse des premières attestations françaises de MORPHÈME et de PHONÈME démontre que s'il y a un lieu où l'on peut limiter l'arbitraire du signe, c'est bien dans le domaine de la terminologie linguistique. Le linguiste est relativement libre de choisir, non seulement les termes, anciens ou modernes, qu'il utilise, mais aussi leur mode d'utilisation. Le linguiste peut exercer sa volonté en imposant un terme, comme l'a fait André Martinet, par exemple, en utilisant *monème* plutôt que *morphème* et comme l'a fait avant lui Antoine Meillet en refusant d'utiliser un possible calque du lexème all. FORMANS dans la traduction française de l'ouvrage de Brugmann.

La force terminologique de celui qui tente d'imposer un nouveau terme dans le paysage linguistique peut être considérable ; Antoine Dufriche-Desgenettes n'emploie-t-il pas d'ailleurs le verbe *forger* quand il explique ses choix terminologiques ?

Cette étude a donc offert la possibilité de considérer un échantillon de termes qui démontrent que le vocabulaire de spécialité se construit avec une logique linguistique et non pas avec une accumulation de phénomènes indépendants les uns des autres.

BIBLIOGRAPHIE :

- ACIL 1 = *Actes du premier congrès international de linguistes à La Haye, du 10 au 15 avril 1928*, 1928, Leiden : Sijthoff.
- AMACKER René, 1987, Quand le phonème n'était pas le phonème, *Cahiers Ferdinand de Saussure* 41 : 7–20.
- AUROUX Sylvain, 1989–2000, *Histoire des idées linguistiques*, 3 vol., Liège/Bruxelles : Mardaga.
- BAUDOIN DE COURTENAY Jan, 1895, *Versuch einer Theorie phonetischer Alternationen. Ein Capitel aus der Psychophonetik*, Strasbourg : Trübner.
- BENVENISTE Émile, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, t. 1, Paris : Gallimard.
- BENVENISTE Émile, 1971, Allocution, *BSL* 66 : 19–34.
- BRUGMANN Karl, 1905, *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes*, trad. par Jules Bloch, Albert Cuny, Alfred Ernout sous la direction de Antoine Meillet, Robert Gauthiot, Paris : Klincksieck.
- BUDZINSKI Laure, 2015, *Étude historique et étymologique de la terminologie linguistique française*, thèse de doctorat, Université de Lorraine.

- COTTEZ Henri, 1988⁴ [1980¹], *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant*, Paris : Le Robert.
- DUFRICHE-DESGETNETTES Antoine, 1861, Notes explicatives propres à élucider l'Alphabet unitaire linguistique, *Actes de la Société d'Ethnographie américaine et orientale* 2 : 47–51.
- FEW = Wartburg (Walther von) et al., 1922–2002, *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, 25 vol., Bonn/Heidelberg/Leipzig Berlin/Bâle : Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.
- FOUCHÉ Pierre, 1927, *Études de phonétique générale. (Syllabe, diphtongaison, consonnes additionnelles)*, Paris : Les Belles Lettres.
- GAFFIOT Félix, 2001, *Le Grand Gaffiot, dictionnaire latin-français, nouvelle édition revue et augmentée par Pierre Flobert*, Paris : Hachette.
- GREIVE Artur, 1976, *Contributions méthodologiques à la lexicologie des mots savants*, (in :) *Actes du XIII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, tenu à l'Université de Laval du 29 août au 5 septembre 1971*, Marcel Boudreault & Frankwalt Möhren (éds.), Québec : Presses de l'Université Laval : 1, 615–625.
- GRIMM Jacob, GRIMM Wilhelm, 1999 [1854–]. *Deutsches Wörterbuch*, 33 B., Munich : Deutscher Taschenbuch Verlag.
- HAVET Louis, 1874. *OI et UI en français*, *Romania* 3 : 321–338.
- HERDER Johann Gottfried von, MÜLLER Johann Georg, 1806, *Älteste Urkunde des Menschengeschlechts: Eine nach Jahrhunderten enthüllte heilige Schrift*, Tübingen : Cotta.
- HOSKOVEC Tomáš, 2012, La linguistique textuelle et le programme de philologie englobante, *Verbum* 32 : 193–218.
- KLUGE Friedrich, 1967²⁰ [1883¹], *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, Berlin : De Gruyter.
- KOCOUREK Rostislav, 1991, *La langue française de la technique et de la science*, Wiesbaden : Brandstetter.
- MARTINET André, 1960, *Éléments de linguistique générale*, Paris : Armand Colin.
- MUGDAN Joachim, 1986, Was ist eigentlich ein Morphem ?, *Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und Kommunikationsforschung* 39 : 29–43.
- PAVEL Silvia, NOLET Diane, 2001, *Précis de Terminologie*, Ottawa : Canadian Government Publishing.
- POLGUÈRE Alain, 2008² [2003¹], *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- RCHL = MEYER Paul, MOREL Charles, PARIS Gaston, ZOTENBERG Hermann, 1866–1935, *Revue critique d'histoire et de littérature publiée*, Paris : Leroux/Franck.
- SCHRAEDER Burkhard, 1990, Versuch einer theoretischen Grundlegung der Internationalismenforschung, (in :) *Internationalismen. Studien zur interlingualen Lexikologie und Lexikographie*, Peter Braun et al. (Hrsg.), Tübingen : Niemeyer, 34–46.
- TLF = IMBS Paul, QUEMADA Bernard (dir.), 1971–1994. *Trésor de la Langue Française, Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)*, 16 vol., Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.
- MEL'ČUK Igor, IORDANSKAJA Lidija, ARBATCHEWSKY-JUMARIE Nadia, 1981, Un nouveau type de dictionnaire : le dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain (six entrées de dictionnaire), *Cahiers de Lexicologie*, 38 : 3–34.